

FO
la force syndicale

LE 6
DÉCEMBRE 2018

JE VOTE
FORCE
OUVRIÈRE !

Techniciens Supérieurs du
Développement Durable – TSDD

**RÉSISTER,
REVENDIQUER, RECONQUÉRIR**

... Résister face aux innombrables tentatives de reculs sociaux et ne pas accepter les attaques d'ampleur dont fait l'objet notre modèle social et républicain.

Revenir de nouveaux droits collectifs et ne pas s'accommoder d'un toujours moins-disant social.

Reconquérir les acquis parfois les plus fondamentaux, lorsqu'ils sont remis en question, et développer notre implantation pour donner encore plus de poids à nos revendications...

Le 6 décembre 2018,
vous allez élire vos représentants
à la Commission Consultative Paritaire.



JE VOTE FORCE OUVRIÈRE
force ouvrière
vote FO
je défends
FO force
ouvrière
vote



Le 6 décembre 2018 vous allez élire vos futurs représentants à la CAP des TSDD.

Cette CAP, est une commission nationale paritaire qui émet un avis sur la gestion de votre carrière individuelle (promotions, mutations, sanctions, recours...).

En votant pour la liste présentée par FORCE OUVRIÈRE, vous allez élire des représentants compétents et consciencieux, qui porteront votre voix auprès de l'Administration

Des représentants issus du seul syndicat libre et indépendant à l'égard du Gouvernement, des partis politiques, des religions et de toutes sectes ou influences extérieures. C'est la garantie de servir en toutes circonstances vos seuls intérêts.

La CAP est la commission où les représentants Force Ouvrière vous défendent, sont les garants de vos droits, sans clientélisme, sans a priori, en s'appuyant sur les textes. Force Ouvrière est garant de l'égalité de traitement de tous les fonctionnaires.

Par votre vote pour Force Ouvrière, vous faites le choix de défendre votre statut, vos missions, en conséquence, de défendre le service public républicain.

Force Ouvrière vous présente des candidats que vous côtoyez tous les jours, qui connaissent vos conditions de travail, vos missions et parfois vous même ; des représentants actifs qui savent de quoi ils parlent, qui travailleront en CAP sans concession et sans compromission.

Qu'est-ce que la CAP ?

La CAP est la **seule** commission compétente sur les **questions individuelles** concernant l'agent ; c'est-à-dire **VOUS**.

Sur quoi, concrètement, statue la CAP ?

La CAP règle et gère de droit :

- Carrière :

- la titularisation, ou son refus,
- le licenciement d'un fonctionnaire stagiaire,
- la réintégration,
- la promotion par liste d'aptitude ou tableau d'avancement,
- l'avancement de grade.

- Mobilité :

- les mutations,
- le détachement sur demande ou d'office,
- la disponibilité sur demande du fonctionnaire,
- les refus de congés pour formation syndicale, les refus de formation interne ou de congés de formation professionnelle.

- Sanctions :

- sanctions disciplinaires (2^e, 3^e et 4^e groupe),
- licenciement,
- déchéance ou restrictions du droit à pension.

Mais la CAP et les représentants Force Ouvrière gèrent aussi des actes sur demande de fonctionnaires :

- révision de l'entretien de professionnalisation, de tout acte administratif concernant la carrière,
- recours sur des décisions de refus de tous ordres (service à temps partiel, autorisations d'absences pour préparer un concours administratif ou une action de formation continue, de demande de démission, de congés de fin d'activité, etc).

ACTION PUBLIQUE 2022

Le Service Public et ses fondements sont attaqués par tous les gouvernements depuis des décennies. Nous arrivons à l'apogée de la démolition à travers « Action Publique 2022 » qui remet en cause **l'accès au Service public et l'égalité de traitement pour tous**.

Ces principes fondamentaux ne peuvent être portés que si les agents en charge de ces missions sont sous statut de fonctionnaires garant de leur neutralité.

Or le gouvernement veut mettre un terme aux statuts. Le statut deviendrait l'exception, le contrat la règle. La neutralité serait ainsi supprimée car l'agent contractuel subirait la pression permanente de la rupture du contrat s'il ne répondait pas aux injonctions politiques, financières et autres...

De plus, le gouvernement veut également reconsidérer le champ d'attributions des CAP afin de les concentrer aux mains des employeurs. Ce serait l'instauration du « fait du prince ».

La nature même du service public en serait modifiée !

Votez Force Ouvrière le 6 décembre 2018

Par ailleurs, ces projets et quelques autres, couplés à l'annonce de suppressions massives de postes de fonctionnaires (120 000 à l'horizon 2022 sur les trois versants) auraient de lourdes répercussions sur les effectifs et les services de nos Ministères pouvant même les remettre en cause.

Dans ce contexte, **Force Ouvrière** réaffirme son indépendance syndicale et revendique :

- la défense du Statut général des fonctionnaires et des statuts particuliers !
- Le maintien des instances consultatives (Commissions administratives paritaires, Comités techniques, Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) !
- l'augmentation de 16 % de la valeur du point d'indice !
- Le maintien du Code des pensions civiles et militaires et de l'inscription des pensions au grand Livre de la dette publique !

Face à la destruction des services publics et leur déshumanisation, **Force Ouvrière** défend un modèle social basé sur un service public fort, porté par une Fonction publique garante des valeurs républicaines et de la cohésion sociale.

**Pour Force Ouvrière :
Défendre le Service Public,
c'est faire la République.
Le construire,
c'est faire l'Histoire !**

STATUT

Nouvel Espace Statutaire (NES) :

Le NES est certes une réforme qui date, mais ses conséquences négatives **Force Ouvrière** ne les a pas oubliées et elles pèsent toujours sur nos carrières par leur allongement.

Force Ouvrière depuis 2012 n'a eu de cesse d'exiger le respect des engagements de l'Administration concernant l'intégration des corps historiques dans le corps des TSDD. À savoir : basculer 75 % de l'effectif des TSDD (ex CTRL) à TSPDD sur 5 ans, les ex-CTRLP à TSCDD et les ex-emplois fonctionnels à ITPE.

Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR) :

Le PPCR a été majoritairement rejeté par les organisations syndicales représentatives dont **Force Ouvrière**.

Dans le cadre des promotions, dans certains cas, ce protocole a eu pour conséquence directe un reclassement avec une perte de rémunération, les agents ont été dans l'obligation de refuser leur promotion, ce qui est un comble ! Pour **Force Ouvrière**, aucune promotion ne doit conduire à une perte de rémunération, qu'elle soit indiciaire ou indemnitaire. Nous avons obtenu de l'Administration que chaque agent soit informé de l'impact de son reclassement sur sa carrière et sa rémunération.

Il a fallu que **Force Ouvrière** démontre cette ineptie avec des tableaux de calculs pour qu'une prise de conscience collective s'ensuive, de par l'Administration et des accompagnateurs « aveugles » du PPCR.

Un des arguments du PPCR était la clause mettant en place des négociations salariales annuelles. La non-négociation salariale s'est soldée par une augmentation de la valeur du point d'indice de 1,2 % sur deux ans (dont 0,6 % sur 6 mois la première année !). Sur le fond, c'est tout simplement du mépris. C'est bien la démonstration de l'escroquerie du PPCR sur la forme. Car la baisse du taux de promotion, les pertes de rémunération liées au reclassement, l'allongement de la durée de carrière sont les ressources de cette « augmentation » en deux fois sans frais pour l'Administration.

L'analyse réalisée par **Force Ouvrière** avait identifié toutes ces régressions sociales. C'est tout naturellement que **Force Ouvrière** s'est opposée dès l'origine au projet.

Le fait que ce dispositif s'inscrive dans le dogme de la réduction des dépenses publiques, ne laissait que peu de perspectives quant à une éventuelle revalorisation des rémunérations.

Force Ouvrière demande une revalorisation totale de la grille de la catégorie B, permettant un véritable déroulement de carrière jusqu'au dernier échelon du dernier grade, avec une augmentation du débouché en catégorie A. Chaque fonctionnaire doit pouvoir dérouler une carrière complète avec possibilité d'évolution de C en A.

RIFSEEP

Force Ouvrière a demandé, dès l'origine et à plusieurs reprises une dérogation définitive au RIFSEEP pour les TSDD. Suite à la pétition indemnitaire lancée par **Force Ouvrière** en juin 2017, les ministres ont annoncé une nouvelle demande de dérogation pour les corps techniques bénéficiant des ISS en septembre 2017.

Force Ouvrière rappelle son opposition à ce système d'individualisation des rémunérations, et ne se satisfait pas de cette seule demande de dérogation. **Force Ouvrière** demande le paiement immédiat de l'année de décalage ISS, dette de l'État envers les agents de la filière technique ; accompagné d'un dégrèvement fiscal et d'un régime indemnitaire revalorisé, versé en année courante et lié au grade.

FUSION LISTES B/B+, DANS LE CADRE DES MOBILITÉS

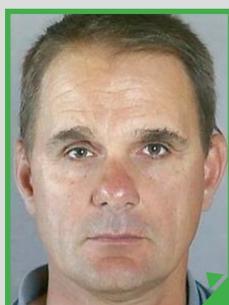
Force Ouvrière a été seule à s'opposer à la fusion des listes B et B+ qui remet en cause les deux niveaux du statut. L'Administration n'a pour seul objectif que de simplifier la gestion administrative des corps. Simplification qui aurait pour conséquences :

- de banaliser les niveaux, en instaurant une gestion « concaténée »,
- de dévaloriser la carrière et empêcher ou entraver l'accès à la catégorie A,
- d'individualiser la gestion des carrières, en isolant les agents face une décision arbitraire locale,
- de mettre en place une simplification pour une gestion aisée des corps,
- de faire disparaître les corps à court et moyen termes en faisant une gestion catégorielle,
- de faire disparaître les spécificités statutaires des corps en les inscrivant dans un cadre d'emploi B banalisé.

Votez Force Ouvrière le 6 décembre 2018

LISTE DES CANDIDATS
FORCE OUVRIÈRE
À LA CAP DES TSDD

▲ **TECHNICIEN
 SUPÉRIEUR EN CHEF
 DU DÉVELOPPEMENT
 DURABLE (TSCDD)**



Stéphane CLUZEL
DDTM 34



André DIEZ
DDT 68



Sandrine FOURCHER-MICHELIN
DDT 28



**Sylvain FRANÇOIS
DIRE**



Patrick HOUSSAIS
DIRM NAMO



Étienne LERSY-PIOT
CEREMA/DTerEs



Selim MENTALECHETA
DDTM 34



Jean-Noël RAULT
DDT 79

▲ **TECHNICIEN SUPÉRIEUR PRINCIPAL
 DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (TSPDD)**



Jean-Paul BIGOT
DIRM MEMN



Sylvain BUTTIN
DREAL Bretagne



Janick CIDNEY
DEAL Réunion



Delphine LEMILLE
DDTM 62



Philippe RUBIO
DIRSO



Stéphane TRIBOUILLOIS
DIRA

▲ **TECHNICIEN SUPÉRIEUR DU
 DÉVELOPPEMENT DURABLE (TSDD)**



Sylvain BARBET
DDTM 29



Pierrette DASSÉ
DDT 61



Raymond LOPEZ
DREAL AURA



Thierry MOUZAC
DIRCO

Votez
Force Ouvrière
 le 6 décembre 2018

FEETS-FO
 46 rue des Petites Écuries
 75010 PARIS
 Tél : 01 44 83 86 20
 Mél : contact@feets-fo.fr

www.feets-fo.fr

TSDD FO
mobilisés
POUR DÉFENDRE
 notre statut, nos missions,
 nos salaires et nos pensions.